

**Bilan statistique de l'action
« Accès aux droits en matière de protection sociale »
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.**

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, le CATRED a reçu :

► **847** personnes au cours de 72 permanences d'une demi-journée dans ses locaux situés au 20, boulevard Voltaire, Paris 11^{ème}, soit une moyenne de 11,7 personnes par permanence. Cette année 2010 a été marquée par une légère défection des usagers qui, malgré une sollicitation et/ou une prise de rendez-vous, ont annulé leur rendez-vous ou ne s'y sont purement et simplement pas présentés, souvent par découragement.

Les **847** situations soumises par ces personnes se décomposent comme suit :

- 372 relèvent de l'accès aux prestations familiales ou *minima* versés par la CAF (allocations familiales, ARS, API, ASF, AEEH et compléments, APL, RMI, RSA) ;
- 210 relèvent de la retraite (liquidation de la retraite du régime général, retraite complémentaire, majoration de conjoint à charge, FNS/ASPA, pension de réversion, allocation veuvage, pension militaire de retraite, retraite du combattant) ;
- 116 relèvent d'un handicap classifié MDPH (AAH, MVA, taux d'incapacité, reconnaissance de travailleur handicapé) ;
- 30 relèvent de l'invalidité Sécurité sociale (pension d'invalidité, FSI/ASI, prestation de compensation, AA) ;
- 101 relèvent des risques professionnels (reconnaissance AT, versement des IJ, rente) ;
- 18 relèvent de la couverture maladie (sécurité sociale, maintien de droits CMU, CMU-C).

► A ces 847 personnes s'ajoutent, au cours de l'année :

- **161** personnes (équivalent-visites) reçues au PAD du 18^{ème} arrondissement, au cours de 36 séances d'une demi-journée, pour des problèmes de protection sociale ;
- **50** personnes (équivalent-visites) reçues au PAD du 15^{ème} arrondissement, au cours des 11 séances d'une demi-journée, également pour des problèmes de protection sociale.

Cela donne **un total de 1 058** personnes reçues spécifiquement sur la question de l'accès au droit en matière de « protection sociale ».

*Alors que nos interventions hebdomadaires et mensuelles dans les PAD 18 et 15 ont vocation à fournir des informations et conseils juridiques ponctuels, **46,9 %** des dossiers traités (les 211 équivalents-visites rassemblent 98 dossiers distincts) ont nécessité un **accompagnement contentieux gratuit** post-PAD, soit une augmentation de 13,6 points depuis 2008.*

Ces chiffres se révèlent très importants, d'autant que les modalités d'accueil à cette permanence – **assurée par 2 salariés** (2 ETP) – sont restées très encadrées :

- ▶ Prises de rendez-vous téléphoniques obligatoires (d'où un temps de consultation et d'orientation accru : 2/3 des 3 899 appels, soit **2 599 appels** relatifs à la protection sociale).
- ▶ Deux permanences hebdomadaires, d'une demi-journée chacune (sauf dernier jeudi du mois.)
- ▶ Réduction « théorique » du nombre de rendez-vous par permanence : 12 + 3 urgences.

Le maintien de cette organisation a été nécessaire :

- ▶ compte-tenu de **l'impossibilité financière** de renforcer l'équipe de salariés permanents (fin de certains financements pluriannuels, incertitudes quant à leur nouvelle contractualisation,...)
- ▶ afin de mener le **travail de réflexion et de rédaction** juridique de plus en plus complexe indispensable à chaque dossier.
- ▶ afin **d'assister nos usagers devant les juridictions** compétentes.
- ▶ afin de **diffuser nos connaissances et les résultats obtenus** en assurant des formations ainsi qu'en alimentant et actualisant notre site internet (plus d'une centaine de mails).
- ▶ afin de **responsabiliser** nos usagers, en contribuant à ce qu'ils s'approprient les pratiques et la temporalité inhérentes au traitement de leurs dossiers (charte).

Ainsi, au cours de l'année 2010, pour les 847 situations soumises au CATRED au cours des permanences assurées dans ses locaux :

- ▶ 195 personnes ont été **suivies**.
- ▶ 209 dossiers ont été **traités/suivis**.
- ▶ 104 dossiers ont été **ouverts** (+ 6,1% par rapport à l'exercice 2009).
- ▶ 112 dossiers ont été **archivés** (dont 39 gagnés, 1 rejeté et 72 sans suite/RAF)
- ▶ 52 dossiers ont connu une **issue favorable** (dont 13 gagnés-en cours et 39 gagnés-archivés).
- ▶ 3 dossiers se sont soldés par un **rejet** (dont 2 rejetés-en cours et 1 rejeté-archivé).
- ▶ 82 autres dossiers sont toujours en cours.

A noter que le *ratio* « demande traitées / dossiers suivis » a été de près de 1 sur 4, atteignant **24,7%**, et que le **taux de renouvellement** des dossiers « dossiers archivés / dossiers ouverts » a été de 92,9%, ce qui exprime avec force les besoins exprimés et réitérés à l'égard du CATRED. Sans compter que sur les 112 dossiers archivés, 63% l'ont été faute de nouvelles – favorables ou défavorables – de la part des intéressés. Ce qui éclaire, là encore, l'impact à la fois direct et indirect du soutien juridique du CATRED.

Rappelons également que l'essentiel des dossiers fait l'objet **d'un traitement contentieux** et que, compte tenu du calendrier judiciaire, ce traitement complexe s'étire dans le temps. D'où la conjonction de dossiers nouveaux et anciens (le plus ancien remontant à octobre 2004), ainsi que de dossiers gagnés ou rejetés provisoirement ou définitivement (susceptibles d'appel ou de pourvoi). Pour illustration, le CATRED est déjà engagé sur plusieurs dossiers pendant devant la Cour d'appel de Paris, dont l'audience est prévue pour avril 2013.

1) Provenance géographique des personnes suivies au CATRED au cours de l'exercice 2010

Il s'agit ici des 195 personnes suivies dans les locaux du CATRED, à Paris 11^{ème}. Si l'on y ajoute les personnes reçues dans les PAD 18 et 15, ce nombre s'élève à 326, et donc à 225 pour les seuls Parisiens, soit **69 % du total**.

Département de résidence	Paris	93	92	91	94	95	78	77	Hors Ile-de-France	TOTAL
Nombre	103	41	15	13	8	5	3	2	4	195
TOTAL (en %)	52,8	21	7,7	6,7	4,1	2,6	1,5	1,5	2,1	100

2) Répartition par arrondissements parisiens des personnes suivies au CATRED au cours de l'exercice 2010

Arrondissement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Nombre	0	1	1	0	0	1	1	0	2	3
TOTAL (en %)		0,9	0,9			0,9	0,9		1,9	2,9
Arrondissement	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
Nombre	9	6	6	4	8	2	4	19	18	18
TOTAL (en %)	8,8	5,9	5,9	3,9	7,8	1,9	3,9	18,5	17,5	17,5
TOTAL (nombre)	103									
TOTAL (en %)	100 %									

Au-delà du caractère « *multi-sites* » de nos actions, 62% des personnes suivies au CATRED proviennent du quart nord-est parisien (18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}, 11^{ème}). Plus de 70% d'entre elles (sans compter les usagers des PAD 18 et 15) résident dans des quartiers plutôt défavorisés, relevant majoritairement de territoires « *CUCS* ». À noter la proportion très importante d'usagers domiciliés dans le 15^{ème} arrondissement et celle très importante de ceux domiciliés dans le 19^{ème} arrondissement. Cela justifierait l'intégration potentielle au PAD 19.

3) Répartition des foyers par nationalité.

Nationalité	Nombre	%
Foyers français	15	7,7
Foyers mixtes <i>un des deux membres du couple est français</i>	1	0,5
Foyers étrangers	179	91,8
TOTAL	195	100

Algérienne	46	Guinéenne	3	Laotienne	1	Turque	1
Marocaine	11	Mauritanienne	1	Gabonaise	1	Brésilienne	1
Maliennne	21	Angolaise	4	Togolaise	1	Malgache	1
Tunisienne	12	Nigériane	2	Tchadienne	1	Colombienne	1
Congolaise	24	Haïtienne	2	Égyptienne	1	Polonaise	1
Sénégalaise	9	Centrafricaine	1	Roumaine	3	Portugaise	1
Camerounaise	6	Congolaise (RDC)	1	Serbe	1		
Ivoirienne	8	Équatorienne	2	Américano-irlandaise	1		
Bénoïse	2	Indienne	2	Néerlandaise	1		
Total :179							

Foyers étrangers (34 nationalités représentées) : la population d'origine maghrébine (Algériens, Marocains, Tunisiens) ne représente que **40,8%** des demandeurs (contre 49,7% au cours de l'exercice 2009). La population d'origine subsaharienne (Maliens, Sénégalais, etc...) représente, quant à elle, **48%** de l'ensemble des demandeurs (contre 38,6% pour l'exercice 2009) ; nous constatons une croissance sans précédent de la communauté congolaise qui a doublé. Le nombre de ressortissants français a, lui aussi, augmenté de 48% en un an (7,7% contre 5,2% fin 2009 et 2,1% fin 2008). Le reste des demandeurs est d'origine très disparate, avec une dominante de la Communauté Européenne.

4) Répartition des demandeurs selon le sexe et l'âge

	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 25 ans	0		1	0,9
entre 26 et 45 ans	27	32,8	75	64,4
entre 46 et 60 ans	30	31,1	29	27,6
entre 61 et 70 ans	12	19,7	5	4
70 ans et plus	12	18,4	4	4
TOTAL 1	81	100	114	100
% / TOTAL 2	41,5		58,5	
TOTAL 2	195			

Hommes et femmes confondus :

- ▶ **les 60 ans et plus**, représentent 31,8% du total des personnes suivies,
- ▶ **les + de 46 ans**, 47,2 %,
- ▶ **les 26-45 ans**, 52,3 %,
- ▶ **les – de 25 ans**, 0,5 %.

Ces éléments statistiques caractérisent 3 problématiques juridiques et sociétales principales :

- ▶ la **période transitoire** menant de l'activité professionnelle (et ses conséquences : accident du travail, invalidité, handicap) au régime de retraite ;
- ▶ la défense de la **cohésion sociale** (familiale) à travers la promotion de l'égal accès aux droits sociaux (prestations familiales, allocations liées au handicap, accès aux soins des étrangers communautaires, RSA) ;
- ▶ la promotion de l'**égalité hommes-femmes** : jusqu'à présent majoritairement masculin, pour la première fois, l'an dernier, les femmes étaient devenues majoritaires ; cette féminisation s'affirme fortement en 2010 : 58,5% contre 41,5% d'hommes).

5) Répartition des demandeurs parisiens selon le sexe et l'âge

	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 25 ans	0		1	1,6
entre 26 et 45 ans	10	25,6	43	67,1
entre 45 et 60 ans	16	41	14	21,9
entre 61 et 70 ans	8	20,5	5	7,8
70 ans et plus	5	12,9	1	1,6
TOTAL 1	39	100	64	100
% / TOTAL 2	37,9		62,1	
TOTAL 2	82			

A Paris, de façon plus prononcée encore que sur l'ensemble des personnes suivies, la part du public féminin a été en forte augmentation puisque, pour la troisième fois depuis la création du CATRED, la part du public féminin excède celle du public masculin. 2010 accentue le renversement de la situation sociologique de 2008 : **62,1%** contre 57,7% en 2009, 53,3 % en 2008, 46,7 % en 2007, 33,3 % en 2006 et 20 % en 2004.

Hommes et femmes confondus :

- ▶ **les 60 ans et plus** représentent 33% du total des demandeurs,
- ▶ **les + de 46 ans**, 47,6 %,
- ▶ **les 26-45 ans**, 51,5 %,
- ▶ **les – de 25 ans** sont absents.

Ces éléments statistiques caractérisent 3 problématiques juridiques et sociétales principales :

- ▶ la **période transitoire** menant de l'activité professionnelle (et ses conséquences : accident du travail, invalidité, handicap) au régime de retraite ;
- ▶ la défense de la **cohésion sociale** (familiale) à travers la promotion de l'égal accès aux droits sociaux (prestations familiales, allocations liées au handicap, accès aux soins des étrangers communautaires, RSA) ;
- ▶ la promotion de l'**égalité hommes-femmes** : alors que jusqu'à présent notre public était majoritairement masculin (première vague d'immigration maghrébine notamment), pour la première fois, en 2008, les femmes étaient devenues majoritaires. Cette féminisation s'impose définitivement en 2010 : 62,1% contre 37,9% d'hommes.

6) Répartition thématique des dossiers suivis au CATRED au cours de l'exercice 2008

PI / FSI	PF (dont AEEH, ASF, API) + APL	AT / IJ AT, maladie, ALD, maternité/taux d'incapacité/rente/capital décès	AAH et majoration	Carte / Retraite du combattant	Liquidation de retraite et retraite complémentaire / Pension de réversion	Pension civile de retraite, Militaire d'invalidité et Militaire de retraite
2	128	26	11	5	9	9
0,9	61,20%	12,50%	5,30%	2,40%	4,30%	4,30%
RMI / RSA	Couverture maladie SS / CMU-C, Rebourst de soins	ASPA / Prestations sociales facultatives	Prise en charge des soins à l'étranger (dialyse)			
8	3	5	3			
3,9	1,40%	2,40%	1,40%			
209						
100%						

Ce ne sont pas moins de **11 champs thématiques** ayant trait à la « protection sociale » des ressortissants français ou étrangers qui sont traités par le CATRED.

Ce sont donc des compétences plurielles qui sont requises et qui, compte tenu des changements législatifs fréquents, se doivent d'être entretenues et enrichies régulièrement. Cela suppose disponibilité et réactivité.

Eu égard à la diversité des thématiques traitées, c'est un véritable accompagnement transgénérationnel dans l'accès au droit qu'opère le CATRED, qui court des prestations familiales aux prestations vieillesse et dépendance (PCH), en passant par les prestations compensatoires de transition (IJ maladie, IJ AT, AAH, PI).

7) Répartition par résultats et thématiques des dossiers traités depuis le 1^{er} janvier 2009

	G. CRA	G. TASS	G. CA	G. CC°	G. TA	G. CE	Rejet TCI	Rejet CA	Rejet CDAS	CRA	TASS	CA	CC°	CNAV	CCAS	TCI	TA / CAA	CE
PI / FSI	1									1	1	1						
PF / AEEH	6	30	2							10	25	14	3				1	
AAH	1									3								
AT / IJ	2		1				1				1	1				1		
AC / Retraite du combattant										1							1	
Pension et rév. (invalidité.militaire)																	3	1
Pension et rév. (retraite militaire)																	2	2
Liquidation retraite / ASPA	3	2										1		3			1	
C.M.U / CMU-C																		
Retraite complémentaire									1									
RMI / RSA	1				1				1	1					2		2	
Prise en charge de soins	2																	
TOTAL 1	16	32	3		1		1		2	16	27	17	3	3	2	1	10	3
Autres (archivés / sans suite)										71								
Rien à faire (archivés)										1								
TOTAL 2										209								

- ▶ 52 dossiers, dont nous avons connaissance, ont connu une issue favorable.
- ▶ 3 dossiers, à notre connaissance, se sont soldés par un rejet.
- ▶ Taux de réussite **pour 2010 : 94,5 %**.
- ▶ Valorisation de recouvrance des droits : **498 028,70 €**, soit une moyenne de 9 577,48 € par personne – à noter que, suite à une procédure menée auprès de la Cour d'appel, deux CAF ont été condamnées à reverser la somme totale de 51 000 euros à une seule allocataire.
- ▶ Les 82 dossiers connus « en cours » sont des dossiers alternativement favorables ou rejetés en cours de procédure (1^{ère} instance, C.A, CC°, ...). A noter que plusieurs dossiers pendant devant la Cour d'appel seront audiencés seulement en avril 2013 (ce qui engage le CATRED sur le long terme) et que d'autres saisis depuis 2007 (TA) ne l'ont toujours pas été.
- ▶ Les 71 « autres » sont des dossiers archivés faute de suites données par les intéressés.
- ▶ Près de 49 % des dossiers dont le résultat est connu ou en cours (et potentiellement 65,6% si l'on tient compte des procédures CRA à forte propension contentieuse) ont fait l'objet d'un traitement et d'un suivi contentieux : rédaction de mémoires, accompagnement pré-judiciaire, assistance devant les juridictions compétentes, etc,...

Paris, le 25 janvier 2011.